

Environnement

Code GRI3	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données SéchÉ Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
-----------	---	--------------------------------------	---------------------------------	---	--	---	--------	--------------	--------------

Volet : Matières

La consommation totale du Groupe dans les principales matières utilisées dans les procédés s'élève à 268,5 kt. Ramenées à la tonne de déchets traités, les activités les plus consommatrices de matière sont dans l'ordre, la stabilisation, puis les traitements (physico-chimique et incinération).

La valorisation matière des déchets réceptionnés est privilégiée dans la mesure de la faisabilité technique, de l'existence d'un marché pour la matière première secondaire et de la viabilité économique de la chaîne de recyclage.

EN1	Consommation de matières en poids ou en volume	8		3	103	Les consommations de matières premières sont fonction de la nature des déchets à traiter (réactifs) ou des travaux à réaliser (alvéoles de stockage en construction)	kt	189,4	268,5
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	8/9		3	103	Le recyclage est interne au Groupe, des déchets triés et traités pouvant constituer des matières premières pour sa propre activité	%	47,0	39,8

Volet : Energie

Le Groupe atteint dépasse son autosuffisance énergétique de plus de 12 %. Les variations à la tonne traitées résultent du mix déchets traités (proportions selon les techniques de traitement, stockage ou incinération). Cette performance est atteinte grâce à :

- Une bonne valorisation de l'énergie contenue dans les déchets (vapeur et électricité pour les sites d'incinération, biogaz méthane pour l'activité de stockage) ;
- Une maîtrise des consommations énergétiques pour les besoins industriels.

EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	8		3	101		GWh/an	213,1	223,9
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	8				Indicateur non renseigné		non renseigné	non renseigné
EN5	Energie économisée grâce à l'efficacité énergétique	8/9				Indicateur non renseigné		non renseigné	non renseigné
EN6	Initiatives pour fournir des produits et des services reposant sur des sources d'énergie renouvelables ou à rendement amélioré ; réductions des besoins énergétiques obtenues suite à ces initiatives			3	101	Production d'énergie électrique et thermique à partir de la valorisation des déchets par voie thermique (Salaise, Rouen, Pau) et par valorisation du biogaz (Calais, Changé, Montech, Le Vigean)	GWh/an	203,0	249,6
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	8/9				Indicateur non renseigné		non renseigné	non renseigné

Code GRI3	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sèché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
-----------	---	--------------------------------------	---------------------------------	---	--	---	--------	--------------	--------------

Volet : Eau

Outre les eaux sanitaires et de nettoyage, certaines techniques de traitement consomment des quantités significatives d'eau. C'est le cas notamment des systèmes d'épuration associés aux traitements humides des gaz issus de l'incinération, et la stabilisation des déchets ultimes avant stockage. D'importants programmes d'économies et de recyclage ont été mis en œuvre ces dernières années, conduisant à une diminution constante des volumes prélevés.

L'eau provient soit de retenues d'eau, soit de pompages dans des puits, soit de réseaux d'adduction. Des actions de valorisation ont été lancées sur certains sites, comme le recyclage des eaux de pluie ou l'utilisation des lixiviats du stockage en classe 2 comme eaux de process en particulier dans la stabilisation de déchets à admettre en classe 1.

Le prélèvement dans les nappes phréatiques n'est pas significatif par rapport aux réserves que représentent ces dernières et ne risque aucunement de provoquer une baisse de leur niveau. Les principaux prélèvements sont effectués à Saint-Vulbas (01) et à Salaise (38) dans les importantes nappes alimentées par les eaux des Alpes.

En l'absence d'eau industrielle, prélever dans une nappe dans ces conditions est de moindre impact environnemental que l'utilisation d'une eau de réseau qui a donné lieu au préalable à des traitements destinés à lui donner sa potabilité, non nécessaire pour les usages industriels.

EN8	Volume total d'eau prélevé, par source	8		3	102	Consommation totale d'eau dont prélèvement en nappe phréatique	Milliers m ³	3 570 3 082	3 527 3 054
EN9	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements	8		3		Les nappes phréatiques où sont effectués les prélèvements d'eau sont de grande ampleur et se reconstituent annuellement (Alpes)		Néant	Néant
EN10	Pourcentage en volume total d'eau recyclée et réutilisée	8/9		3	102	Seules les eaux recyclées en process sont comptabilisées à l'exclusion de celles utilisées en 2 nd usage pour de l'arrosage, du lavage de camions ou du nettoyage de voirie	Milliers m ³ dont incinération stockage	167 82 85	193 111 82

Volet : Biodiversité

Les activités de stockage qui représentent environ les trois quarts des surfaces utilisées sont localisées dans des espaces agricoles à faible densité de population, les autres techniques sont mises en œuvre essentiellement dans des zones ou parcs industriels équipés à cet effet, en périphérie lointaine de villes.

Les aires de travail des sites industriels sont recouvertes d'un revêtement étanche et les écoulements d'eaux potentiellement polluées sont gérés à partir de réseaux d'égouts séparatifs. Ces eaux font l'objet de traitement et de contrôles avant rejet dans le milieu naturel (pas d'effets d'eutrophisation, d'acidification ou de rejet toxique).

Dans le cas des centres de stockage de déchets ultimes créés par Sèché Environnement, les précautions prises pour rendre les aires de stockage étanches vont au-delà de la réglementation. Le substrat est composé d'une couche d'argile de 5 mètres d'épaisseur, avec un taux de pénétration de l'humidité de 10⁻⁹ m/s. Cette couche fait l'objet d'un décaissement préalable avant remise en place et compactage pour s'assurer de l'homogénéité de l'étanchéité. Deux géomembranes séparées par un réseau de drains gravitaires complètent le dispositif et permettent un contrôle permanent de l'étanchéité et évitent d'éventuelles accumulations de lixiviats avant que ceux-ci n'entrent en contact avec la couche protectrice d'argile.

Une méthodologie de contrôle du bon fonctionnement de ces dispositifs préventifs et des mesures de non-contamination des sols s'effectue à travers de contrôles systématiques par piézomètres d'une éventuelle contamination de la nappe phréatique.

Code GRI3	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Séché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	8			103	Surfaces utilisées (en ha) – aucune en zone protégée Incinération Physico-chimique Stabilisation et stockage Valorisation chimique Tri, valorisation, transports Total en ha	ha	25,5 8,5 252,2 24,7 3,4 314,3	27,6 12,0 260,0 5,8 22,3 327,7
<p>Le « rapport de Rio » propose des orientations au niveau planétaire et recommande aux Etats de décliner les mesures à prendre par les différents acteurs de la société jusqu'au niveau local, puis il précise deux orientations qui sont la préservation de la biodiversité, et l'utilisation durable des ressources biologiques.</p> <p>Les engagements de Séché Environnement pour la préservation du vivant sur le site de Séché éco-industries à Changé (53), ont vu le jour en 1993 dès la création du parc d'activité déchets, soit l'année suivant la conférence de Rio de 1992. Depuis, cette démarche a été étendue aux autres sites du Groupe. Il ne s'agit pas d'une exploitation directe des ressources faunistiques et floristiques, cependant l'activité majeure de création des sites de stockage risquait d'avoir un impact direct sur des milieux naturels écologiquement riches et sensibles, colonisés par différentes espèces qu'elles soient protégées ou non.</p> <p>Le rôle clé du naturaliste des sites, s'est affirmé au fil des ans en tant qu'avocat des parties prenantes silencieuses du site : les végétaux, les espèces animales, les écosystèmes locaux. Interface permanente entre la biodiversité et les industriels, il a contribué opérationnellement à la construction progressive d'une culture aujourd'hui largement partagée d'ouverture au milieu et d'écoute, considérées comme une condition essentielle de la pérennité de l'entreprise dans son univers d'origine.</p> <p>Les installations de stockage ont fait l'objet d'inventaires de la faune et de la flore qui ont permis la mise en évidence de zones écologiques d'intérêt patrimonial local, avec la présence d'espèces protégées, d'intérêt européen. Séché Environnement a pris en conséquence la décision de préserver ces zones situées au cœur même du parc d'activité déchets.</p> <p>Les zones de stockage font l'objet d'une réhabilitation dès leur exploitation, au moyen de végétaux locaux répertoriés lors des différents inventaires afin d'obtenir la meilleure symbiose possible avec la faune locale. Le choix des végétaux et le mode de plantation, la création de nouvelles haies bocagères et autres boisements participent au développement naturel des lieux. Par ailleurs, le choix approprié des végétaux et leur mise en œuvre ont permis le classement de ces zones en refuge pour les oiseaux par adhésion à la Ligue de la protection des oiseaux (LPO).</p> <p>Ainsi l'identification, et l'analyse de la valeur d'un milieu par l'expertise de sa biodiversité, permettent de concilier au plus près la gestion des espaces dits naturels avec ceux à usage industriel. Soucieux de rigueur dans sa démarche, et d'ouverture vers la société civile, Séché Environnement appuie depuis quelques années son analyse sur une collaboration scientifique avec le Muséum National d'Histoire Naturelle en particulier dans le cadre du programme STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs).</p> <p>Il développe de nombreuses actions de sensibilisation à destination du public, entre autres par l'organisation de visites de ses sites. Aussi le Groupe s'est engagé aux côtés du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) par un acte de mécénat pour contribuer à la réussite de ce programme destiné au plus grand nombre, de découverte et d'apprentissage de la nature au Jardin des Plantes, en soutenant la rénovation des Serres historiques du Jardin des Plantes.</p>									
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées	8		3		Voir politique ci-dessus des inventaires détaillés sont fournis dans le paragraphe Biodiversité du chapitre3 du Rapport responsabilité Sociétale 2009			

Code GRI3	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sèché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
-----------	--	--------------------------------------	---------------------------------	---	--	---	--------	--------------	--------------

EN13	Habitats protégés ou restaurés	8		3		Sur chacun des sites de stockage du Groupe (les seuls à avoir des surfaces significatives dépassant les 10 ha) des Zones Environnementales Sensibles (ZES) ont été définies et protégées	% surface ZES / total	Changé Montech Le Vigeant	11% 16% 19%
EN14	Stratégies, actions en cours et plans futurs de gestion des impacts sur la biodiversité	8		3		Plans d'aménagement paysagers définis pour les sites de stockage, et mise en valeur de patrimoine naturel comme la vallée de la Morinière à Changé Mise en place de nouveaux indicateurs (chiroptères ...)			
EN15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction	8		3		Les inventaires annuels depuis 15 ans par les équipes naturalistes et les associations de protection de la nature permettent le suivi de l'évolution des espèces d'oiseaux, d'amphibiens, d'odonates ...		Néant	Néant

Volet : Emissions, effluents et déchets

L'effet de serre est un phénomène naturel lié à l'absorption des rayonnements infra rouge (IR) de grande longueur d'onde renvoyés depuis la surface terrestre par des composés présents dans l'atmosphère : gaz carbonique (CO₂), méthane (CH₄), hydrocarbures fluorés (HF) ou perfluorés (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆).

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets ont essentiellement deux origines : le méthane, composant principal du biogaz résultant des processus de fermentation anaérobie dans les centres de stockage, et le CO₂ provenant de l'incinération de déchets (d'origine pétrochimique pour une grande part). A ce titre, les actions de valorisation énergétique de déchets impactent positivement la politique de limitation des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi le bilan global en termes d'émission de gaz à effet de serre doit-il s'analyser déduction faite des énergies fossiles substituées.

La part du secteur des déchets dans les émissions de gaz à effet de serre de la France est relativement faible : environ 3 %, dont les origines sont à 76 % liées au stockage et à 17 % à l'incinération, les eaux usées constituant le solde. La baisse de 8,5 % sur une quinzaine d'années est le fruit à la fois :

- Du captage plus important des gaz de centres de stockage (rendu obligatoire avec au minimum brûlage à la torchère) et de leur valorisation ;
- De l'équipement des incinérateurs pour la récupération d'énergie.

Le captage du méthane sur les sites de stockage est le principal levier de réduction pour réduire les émissions des produits déjà stockés. A ce titre, tous les sites de séché Environnement ont un dispositif de captage puis de valorisation du CH₄ produit sous forme d'électricité verte, mais aussi calorifique (chauffage, vapeur pour l'hygiénisation des déchets d'activités de soins, production d'eau chaude pour la station de lavage des camions et également à la disposition d'une coopérative agricole voisine pour la déshydratation de foin).

Une autre part des déchets organiques traités par Séché Environnement, qui ne peut être valorisée en tant que matière première secondaire (pour diverses raisons de forme physique ou d'état chimique par exemple), recèle encore une part valorisable : son pouvoir calorifique. Lors de l'incinération en continu de tels déchets, ceux-ci brûlent par eux-mêmes dans les fours sans apport extérieur d'énergie fossile, comme le gaz ou un dérivé pétrolier. La chaleur produite par cette combustion est récupérée dans une chaudière sous forme de vapeur d'eau qui, à son tour, actionne un ensemble turbo-alternateur pour produire de l'électricité. La valorisation énergétique s'effectue à ces deux niveaux (vapeur et électricité) et ne subsisteront pour stockage, que des résidus ultimes à la quantité limitée et à la toxicité contrôlée (imbrûlés et mâchefers). En ce qui concerne l'incinération, le CO₂ émis est pour l'essentiel fatal car il provient de la teneur en carbone des déchets.

Quant aux émissions liées aux activités de transports, elles comportent les transports « amont » (des déchets et des approvisionnements) et « aval » (résidus ultimes et matières triées) qu'ils soient effectués par des moyens propres au Groupe ou par voie de sous-traitance.

Code GRI3	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sèché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
-----------	---	--------------------------------------	---------------------------------	---	--	---	--------	--------------	--------------

EN16	Emissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre	8		3	101	Sources	kt eqCO ₂	436,9	412,3
						Incinération* Physico-chimique Stabilisation et stockage Valorisation chimique Tranports		0,5 318,9 11,2 32,0	0,4 366,9 9,0 29,6
						Emissions directes GES	Total	799,5	818,2
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre	8		3	101	Emissions indirectes GES	Total	kt eqCO ₂	6,1 7,5

Le Groupe calcule ses gaz à effet de serre émis, selon les principes du Registre des émissions de gaz à effet de Serre (REGES) édité fin 2005 par l'AERES (Association des entreprises pour la réduction des effets de serre) et EpE (Entreprises pour l'environnement). Ce protocole, spécifiquement adapté aux activités de déchets, est compatible avec les meilleures normes internationales comme le GHG Protocol établi sous l'égide du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

Le scénario de référence français pour mesurer les GES évités est conservateur car il est lié à la production d'électricité par l'énergie dominante en France (nucléaire avec 1 MWh = 70 kg de CO₂) par rapport aux pays de l'annexe 1 du Green House Gas Protocol (429 kg) et surtout nord-américain (580 kg)

Les gaz abattus sont le fruit du traitement de gaz tels que les CFC, les Halon, le SF₆ ... à très fort pouvoir de réchauffement climatique.

EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	9		3	101	GES évités ex énergie	kt eqCO ₂	17,0	18,2
						Vapeur et électricité Biogaz		18,9	91,6
						GES évités par production d'énergie			
						Total référence France		35,9	109,8
						Total référence Pays article 1 GHG		220,0	672,9
Total référence nord américaine	297,5	909,8							
						GES abattus par le traitement de gaz industriels		7 800	7 200

- ❑ Les substances concourant à l'acidification de l'atmosphère (communément décrite par des « pluies acides ») sont principalement pour les activités du Groupe, le dioxyde de soufre (SO₂), l'acide chlorhydrique (HCl), les oxydes d'azote (NO_x).
- ❑ L'eutrophisation est quant à elle une perturbation de l'équilibre biologique des sols et des eaux due à un excès d'azote, notamment d'origine atmosphérique. Les substances concernées sont les NO_x et le NH₃ (ce dernier peu pertinent dans les métiers du Groupe).
- ❑ La pollution photochimique se compose d'un ensemble de phénomènes complexes qui conduisent à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants. Parmi les sources de ces substances figurent les composés organiques volatils (COV) qui se retrouvent principalement pour le Groupe dans les activités de régénération de solvants et d'incinération. Ces mesures étant récentes et d'une réalisation délicate, les périmètres de mesure sont étendus d'année en année.
- ❑ Les polluants organiques persistants (POP) potentiellement significatifs dans l'industrie du traitement de déchets sont les dioxines et furanes. Entre 2002 et 2009, les rejets sont passés de 2 grammes à 0,088 grammes par an.

* Correction en 2008 sur Trédi Saint Vulbas

Code GRI3	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
-----------	---	--------------------------------------	---------------------------------	---	--	--	--------	--------------	--------------

L'exploitation des usines d'incinération s'accompagne du rejet d'effluents gazeux et de poussières dont l'épuration fait l'objet de contrôles très précis. Sont en particulier analysés l'acide chlorhydrique (HCl), le dioxyde de soufre (SO₂), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde d'azote (NO₂).

Les autres techniques de traitement, dont le stockage de classe 2, ont également leurs rejets atmosphériques, pour l'essentiel canalisés. Les quantités captées de biogaz excédant à certaines périodes de l'année les besoins ou possibilités de valorisation énergétique in situ, le solde est brûlé à la torchère comme le prévoit la réglementation.

EN19	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	8		3	102	Composés organiques volatils COV	t	41,3	50,0
EN20	Emissions de NOx, SOx et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids	8		3	102	Oxyde d'azote NO ₂ Dioxyde de soufre SO ₂ Acide chlorhydrique HCl Poussières Dioxines	t NO ₂ t SO ₂ t Cl t grammes	448,1 128,0 4,6 7,8 0,060	423,8 293,0 6,8 6,2 0,088

Une partie des rejets d'eau se fait sous forme de vapeur d'eau dans les processus thermiques. Les autres rejets (sous forme liquide) des différentes installations du Groupe sont réalisés après épuration et contrôle précis des différentes substances chimiques contenues. Les paramètres pris en compte sont par exemple les métaux lourds (indice METOX), la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES).

Il va de soi, que du fait de son activité et de son organisation, Sécché Environnement ne pratique aucun rejet volontaire de produits chimiques, huiles et carburants dans le milieu naturel.

Les principales sources d'émissions après traitement dans le milieu aquatique sont :

- l'activité stockage qui produit des lixiviats épurés (partiellement réutilisé en stabilisation) ;
- les ateliers de traitement physico-chimique ;
- les unités de traitement humide des gaz d'incinération.

Les milieux aquatiques récepteurs sont, soit des stations d'épuration prévues à cet effet, soit des cours d'eau à fort débit (ex. le rejet de Salaise de 100 m³/heure dans le Rhône dont le débit moyen est de 3,7 millions de m³/heure). Il n'y a aucun rejet dans un milieu ou une zone sensible.

EN21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination	8		3	102	Total des rejets d'eau	Milliers m ³	2 353	2 205
						Contenant	t	5 501	4 503
						Sels solubles	t	1 051	1 179
						Demande Chimique en Oxygène	t	25,3	23,1
						Matières En Suspension	t	1,6	1,4
						Métaux totaux	t	5,1	3,1
						METOX	t	16,9	22,4
						Azote total	t	1,8	3,1

Par-delà des actions volontaristes de recyclage, le Groupe doit assumer sa propre production de résidus, directement liée à la nature et au volume des déchets reçus de sa clientèle. Il s'agit principalement des déchets de l'incinération (mâchefers et résidus d'épuration des fumées) et des boues issues des traitements d'eau.

Code GRI3	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement		Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
						Libellé de l'indicateur ou commentaires 				
EN22	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement	8		3	103	Déchets dangereux Déchets banals	kt	121 30	130 46	
EN23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs	8			132/133	Néant		Néant	Néant	
EN24	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII ; pourcentage de déchets exportés dans le monde entier					Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe		Non pertinent	Non pertinent	
EN25	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation	8		3	132/133	Néant Les rejets sont effectués après épuration conformément aux arrêtés préfectoraux, dans des stations d'épuration industrielles ou dans le milieu naturel en quantités faibles par rapport au débit du milieu récepteur		Néant	Néant	
Volet : Produits et services										
EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci	9		3		Recours si possible au transport ferroviaire en substitution de la route (sécurité, économie de ressources énergétiques et limitation des émissions de gaz à effet de serre			50 kt transportés de Salaise à Changé	
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie	9				Indicateur non pertinent pour l'activité du Groupe		Non pertinent	Non pertinent	
Volet : Respect des textes										
EN28	Montant des amendes significatives et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement	8				Néant		Néant	Néant	
Volet : Transport										
EN29	Idem à EN28 mais pour les transports	8				Néant		Néant	Néant	

Code GRI3	Environnement Indicateurs de performance Libellé GRI 3 	Principes du Pacte Mondial rattachés	Attestation Véritas des données	Localisation dans rapport RSE (n° chapitre)	Localisation dans Document de Référence (page)	Données Sécché Environnement Libellé de l'indicateur ou commentaires 	Unités	Valeurs 2008	Valeurs 2009
-----------	--	--------------------------------------	---------------------------------	---	--	--	--------	--------------	--------------

Volet : Généralités

EN30	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	8		3	104/105	Ventilation par domaines Protection de l'air ambiant et du climat Gestion des eaux usées Gestion des déchets Protection des sols et des eaux Autres Total Ventilation par types d'actions Traitement et élimination Mesure et contrôle Recyclage, valorisation Prévention des pollutions Total	K€	6347	614 107 339 139 5148 6347 784 187 1805 3571 6347
------	---	---	--	---	---------	--	----	------	--